Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260126-2026_01_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22 Côtes d'Armor)

Séance du vingt-six janvier 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	15

Date de la convocation
20/01/2026

Date d'affichage
20/01/2026

Numéro de la Délibération :
2026-01-06

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, , Magalie HELLOCO, Corinne LE BIHAN, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Jean-Robert LAOT, , Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absents : Gilles du PONTAVICE, Antoine STEVENS, Cyril LE FUR

Absent(e)s excusé(e)s : Christine BENOT a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Françoise LE CAM a donné pouvoir à Magalie HELLOCO, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Raoul RIOU, Nicolas BENOIT a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Devis pour travaux sur les gouttières de la salle des fêtes de St Gelven et le local de foot de Laniscat

M. Sébastien L'HERMITE, adjoint en charge des bâtiments présente les devis de Yann Couverture pour 2 interventions. L'une consisterait à remplacer 8.50 ml de gouttière à la salle des fêtes de St Gelven en partie basse et 2 ml de tuyau de descente afin de réparer la fuite de l'actuelle gouttière. Pour ces travaux Yann Couverture propose un devis de 1062.16 € HT soit 1 168.37 € TTC (versement d'un acompte de 30% à la commande).
L'autre consisterait à remplacer 24 ml de gouttière et 6 ml de tuyau de descente au local de foot à Laniscat pour réparer la gouttière qui fuit. Pour ces travaux Yann Couverture propose un devis de 2 867.25€ HT soit 3 153.98 € TTC (versement d'un acompte de 30% à la commande).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les propositions de Yann Couverture présentées ci-dessus
- Autorise le maire à passer commande et à régler l'acompte de 30% à la commande.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY